bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Le magazine des locataires

n° 7
JUILLET 2022

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.

agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

LE RETOUR DU SOLEIL

Trimestriel – Parution du 15 juillet 2022
Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre – La publication « Les Jardins de Wallonie » répond aux critères d'un périodique agréé par Bpost. N° d'agrément accordé 925696
Bureau de dépôt : Charleroi X

Sommaire

Édito de la Direction 3

Documents calcul loyer 4-5

Retour d'immeubles en fête 6

Date des stages été sur les 3 communes des Jardins de Wallonie 6

AMO Pavillon J 7

Frais de réparation à charge des locataires 8

Partir en vacances en toute sécurité : Contre les cambriolages 9

Un barbecue sans risques ! 10

Astuces : anti-gaspi et zéro déchet / barbecue 11

COMITE DE REDACTION

Olivier DEVAUX
Eric LENELLE
Dominique SACREZ
Mérédith PIRMEZ
Vanessa LONG

EDITEUR RESPONSABLE

Olivier DEVAUX, Directeur-Gérant
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre

La reproduction intégrale ou partielle de textes ou illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de la société Les Jardins de Wallonie SCRL

Édito

Mesdames, Messieurs,

Chers locataires,

Voici venu tout doucement l'été et avec lui la météo dont on espère tous qu'elle sera meilleure que celle de l'an dernier sans être trop suffocante.

Cette météo agréable, combinée à la reprise d'une vie normale après ces 2 dernières années de pandémie, a permis, comme vous le lirez dans les pages qui suivent, la reprise de nos fêtes des voisins, fêtes des quartiers. Un grand merci à celles et ceux qui se sont chargés d'organiser les événements de Mellet et de Pont-à-Celles ainsi qu'à tous les participants. Il n'est guère aisé de relancer de telles activités après plusieurs années sans celles-ci. Néanmoins, la présence même limitée d'un certain nombre de locataires fut plaisante et agréable. Nul doute que l'assistance et la participation sera encore plus importante l'an prochain et ce grâce au bouche à oreille qui aura fonctionné cette année. A noter qu'une 3ème manifestation, décalée dans le temps, se tiendra le dimanche 11 septembre prochain à la cité d'Arquennes et ce grâce à la participation des membres du CCLP de cette entité.

La météo plaisante incite aussi bon nombre d'entre nous à organiser des barbecues, en famille, entre amis, entre voisins. Ce magazine reprend également quelques conseils d'usage d'un BBQ qu'il soit classique (charbon de bois), au gaz ou électrique. Il serait malheureux qu'un événement agréable voire festif se termine aux urgences d'un hôpital par manque de vigilance. Un BBQ c'est de la chaleur, des braises, du gaz inflammable, bref des risques non négligeables de blessures ou d'accidents majeurs. Soyez donc prudent.

Au niveau du calendrier propre au secteur, l'été correspond également à la période de collecte des documents nécessaires au calcul du loyer pour l'année prochaine. Vous avez reçu en ce début du mois de juin un courrier individuel vous rappelant la liste des éléments à nous communiquer ainsi que la fiche d'identification à compléter et à nous retourner signée. L'article en pages 4 & 5 du présent magazine vous rappelle à vos obligations en la matière.

Enfin, certains d'entre vous s'étonnent parfois lorsqu'ils reçoivent une facture d'intervention de notre régie du montant qu'on leur réclame pour une réparation ou le remplacement d'un équipement dégradé. Nous profitons également de cette parution pour vous rappeler quand une intervention est à charge du bailleur (propriétaire) ou du locataire. De même, une liste tarifaire non exhaustive des réparations à charge du locataire est reprise afin de vous informer au mieux.

Je termine cet édito en vous souhaitant un agréable été aussi bien pour celles et ceux qui partiront en vacances que ce soit en Belgique ou sous d'autres contrées mais également à celles et ceux qui resteront chez eux. Même si la situation économique ne facilite guère les vacances, il y a toujours moyen de se ressourcer et de profiter de son chez soi.

Olivier Devaux
Directeur Gérant

Locatif & Social

Calcul du loyer au 1er janvier 2023

1 Quand le locataire doit-il communiquer les documents adéquats?

- Avant le 31 juillet 2022.

2 Comment le locataire peut-il transmettre les documents adéquats?

- en les envoyant par mail **au format PDF** à l'adresse suivante : info@jardinsdewallonie.be
- en les envoyant par la Poste
- en les déposant dans notre boîte aux lettres (sous enveloppe fermée) ou à l'accueil pendant les heures d'ouverture. **ATTENTION** les copies doivent être faites, au préalable, par vos soins. Avenue de la Gare, 12 – 6238 Luttre

Service Public Fédéral FINANCES
Administration générale de la FISCALITÉ
Avertissement-extrait de rôle
Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles

3 Documents que le locataire doit fournir

- **Une composition de ménage récente pour les locataires de l'entité de Pont- à-Celles et de Seneffe.**

1

Pour tous les titulaires du bail et/ou membres du ménage, âgés de 18 ans et plus

A) l'avertissement extrait de rôle 2021 - revenus 2020 Toutes les pages: 1re mentionnant le(s) nom(s) + détail de calcul (la déclaration simplifiée ne sera pas acceptée)

B) la preuve des **revenus actuels** d'après la situation personnelle

REVENUS ISSUS DE	DOCUMENTS A NOUS TRANSMETTRE
Chômage ou Mutuelle	Récapitulatif annuel mentionnant les taux journaliers perçus en 2022 ou extrait de compte récent
Ministère de Prévoyance sociale	Attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le revenu perçu en 2022
Revenu d'intégration sociale	Récapitulatif annuel mentionnant les montants perçus en 2022 ou extrait de compte bancaire récent
Contrat de travail	Les 3 dernières fiches de salaire. **Si** temps partiel: + attestation d'octroi de complément chômage ou non pour le même mois
Organisme de pension	Fiche mensuelle de pension ou extrait de compte mentionnant le revenu mensuel
Contrat de travail et du chômage en cas de prépension	Attestations du revenu mensuel versé par l'employeur et du taux journalier de chômage perçu (pour un même mois)
Contrat d'intérim	Récapitulatif des prestations intérimaires depuis janvier 2022 + récapitulatif des compléments chômage depuis janvier 2022, s'il y a lieu
Activité d'indépendant	Situation comptable de 2022 (des trimestres écoulés) ou déclaration TVA
Autres organismes	Preuve des revenus perçus
Aucun revenu	Preuve qu'aucun revenu n'est perçu Attestation sur l'honneur

* Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007

Actualités

La règlementation applicable au calcul du loyer pour un logement social prend en compte 2 composantes, celle du « Logement » et celle des « Revenus ».

La part logement est déterminée par la société de logement en application des règles édictées par la législation* et qui concernent le prix de revient du logement concerné, tandis que la part relative aux revenus du ménage nécessite la collaboration du locataire.

Chaque locataire recevra un courrier lui réclamant les documents nécessaires au calcul de son loyer dans le courant du mois de juin.

Province de Hainaut - Arrondissement de Charleroi
Commune de Pont-à-Celles
Place Communale 22 - 6230 Pont-à-Celles
Tél. : 071 84 90 60 - Fax : 071 84 43 45
www.pontacelles.be - population@pontacelles.be

COMPOSITION DE MENAGE

2

Si **enfant en hébergement:** jugement, acte notarié, convention devant le médiateur familial agréé attestant de garde alternée avec notion de nuitée

3

S'il y a lieu, **l'attestation des allocations familiales**

- pour les enfants à charge
- et/ou pour les enfants « en hébergement » âgés de plus de 18 ans (document de max. 3 mois)

4

S'il y a lieu, **l'attestation d'invalidité « reconnaissance à plus de 66 % »** de la **mutuelle.**

5

S'il y a lieu, **l'attestation de reconnaissance de handicap** émanant du **SPF Sécurité Sociale** datant de l'année en cours, mentionnant:

- soit une « reconnaissance à plus de 66 % », soit une « réduction de capacité de gain à 1/3 »,
- soit une « réduction d'autonomie d'au moins 9 points »

et mentionnant, pour les enfants < 18 ans, une réduction de minimum **4 points au pilier 1**

Sauf pour les personnes disposant d'une attestation à durée indéterminée déjà remise à la société.

4 Fiche « demande de renseignements »

Nous vous demandons de la compléter, de la corriger si nécessaire et de nous la renvoyer en même temps que les documents repris ci-dessus.

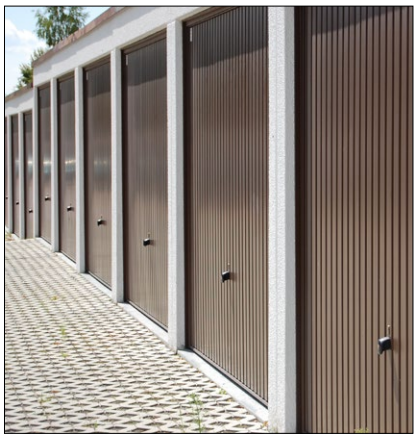

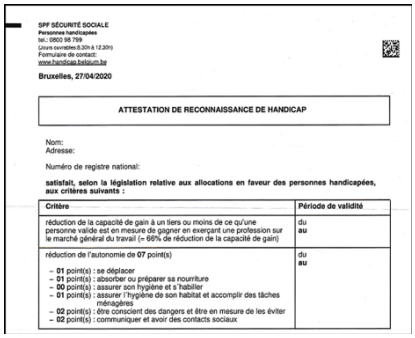

SPF SÉCURITÉ SOCIALE
Personnes handicapées
tél.: 0800 98 759
(Jours ouvrables:8.30h à 12.30h)
Formulaire de contact:
www.handicap.belgium.be

Bruxelles, 27/04/2020

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE HANDICAP

Nom:
Adresse:

Numéro de registre national:

satisfait, selon la législation relative aux allocations en faveur des personnes handicapées, aux critères suivants :

Critère	Période de validité
réduction de la capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail (= 66% de réduction de la capacité de gain)	du au
réduction de l'autonomie de 07 point(s) – 01 point(s) : se déplacer – 01 point(s) : absorber ou préparer sa nourriture – 00 point(s) : assurer son hygiène et s'habiller – 01 point(s) : assurer l'hygiène de son habitat et accomplir des tâches ménagères – 02 point(s) : être conscient des dangers et être en mesure de les éviter – 02 point(s) : communiquer et avoir des contacts sociaux	du au

5 Sanction en cas de dossier incomplet ou non rendu

Un premier courrier précisant les documents nécessaires au calcul du loyer 2023 vous a été adressé au début du mois de juin Dans, le cadre de cette procédure, l'entièreté de vos documents doit nous être remise pour le **31 juillet 2022** au plus tard. Un courrier de rappel en envoi simple sera envoyé à tous les locataires ayant rendu un dossier incomplet et à tous les locataires n'ayant rentré aucun des documents demandés. Suite à ce premier courrier de rappel, un second courrier sous la forme d'une mise en demeure sera adressé, dans le courant du mois de novembre, à tous locataires dont le dossier demeurerait encore incomplet.

Ce courrier s'inscrit dans le cadre de la réglementation suivant laquelle en cas de refus de fournir les renseignements nécessaires au calcul du loyer, la société a le droit de porter le loyer au **montant maximal ou résilier le bail** moyennant préavis (Art. 28 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007).

Documents à fournir en même temps que les documents nécessaires au calcul loyer (si vous êtes concernés):

- Vous devrez apporter la preuve que vous êtes toujours dans les conditions d'octroi d'un garage en location (**certificat d'immatriculation + attestation assurance**).
- Si vous possédez un poêle à mazout, au charbon ou au bois vous devrez nous fournir un certificat datant de moins d'un an, **attestant du ramonage de la cheminée** par une firme agréée.

ATTENTION! A TOUT MOMENT VOUS DEVEZ NOUS AVERTIR EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION

(Revenus, composition de ménage, numéro de téléphone ou compte bancaire, reconnaissance de handicap...)

Locatif & Social

Retour d'immeuble en fête

La Fête des voisins à Mellet et Pont-à-Celles

C'est sous le signe du « REVIVRE ENSEMBLE » que nos fêtes des voisins se sont déroulées ce 20 mai à Mellet et ce 27 mai à Pont-à-Celles.

Après cette longue période d'isolement imposée par la pandémie, c'est avec des étoiles dans les yeux que certains comités de quartier ont repris le flambeau et que d'autres se sont créés.

En effet, les membres de la Maison des Jeunes de Mellet, l'AMO de Pont-à-Celles, quelques locataires se sont réunis afin d'organiser les festivités de ces 2 journées.

La fête des voisins a permis de rassembler dans un premier temps une timide quarantaine de locataires, soucieux de partager ce moment où il est propice de créer des liens avec ses voisins et de faire connaissance.

Autour du verre de l'amitié et de petits plats préparés par des locataires et des artisans du coin, l'ambiance était conviviale et festive. Les enfants ont pu se donner à cœur joie dans un château gonflable, improviser un match de foot ou se défouler sur des jeux en bois proposés par l'AMO. Petite cerise sur le gâteau, des séances de maquillage sont venues égayer les petites frimousses.

Si peu de monde y était, nous devons préserver et oublier ce comportement casanier dans lequel la crise sanitaire nous a plongés.

Nous attendons avec impatience vos idées pour notre prochaine fête des voisins et restons à votre disposition pour recueillir votre candidature afin d'organiser au mieux cet évènement.

Stages dans vos quartiers !

Vous souhaitez inscrire vos enfants à un stage cet été ?

Vous pouvez consulter toutes les offres de stage de votre commune sur les pages suivantes :

Pont-à-Celles	Les Bons Villers	Seneffe
www.pontacelles.be/services/enfance-et-jeunesse/activites-extrascolaires/	www.les-bons-villers.be/evenements/centre-de-vacances-du-5-au-30-juillet-2021-plaines-communales	seneffe.antopolis.be/event

AMO Pavillon J

« Mais c'est quoi ce p'tit bus ? »

FEDERATION Wallonie - Bruxelles

ISPPC Cité de l'Enfance A.M.O. Pavillon J

Voici plusieurs années que, reconnu par le secteur de l'Aide à la Jeunesse, le service d'Actions en Milieu Ouvert « Pavillon J » de la cité de l'enfance (ISPPC) articule ses actions sur le territoire de Pont-à-Celles.

GRATUIT

Le service AMO a pour mission l'aide préventive au bénéfice des jeunes et/ou leurs familiers dans leur milieu de vie et dans leur rapport avec l'environnement social. Pour ce faire, l'AMO développe d'une part un service d'aide aux jeunes et aux familles, et d'autre part un ensemble d'actions de prévention sociale et éducative. Et ce en toute confidentialité et de manière gratuite.

Notre service peut vous proposer :

Un accompagnement éducatif individualisé :

L'aide individuelle est une aide sociale et éducative. Elle vise à favoriser l'épanouissement personnel du jeune dans son environnement social et familial. C'est un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques.

L'aide individuelle doit être sollicitée auprès du service par le jeune (moins de 22 ans) ou un de ses familiers, hors de tout mandat, en toute confidentialité et gratuitement.

Des actions de prévention sociale :

Cet axe inscrit le jeune dans une démarche collective en vue d'améliorer son environnement social, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

Il se caractérise souvent par le développement de projets pour lesquels les jeunes sont rendus « acteurs » de l'action. A titre d'exemples, nous pouvons citer les projets quartiers de foot, entre filles, graffiti, et de nombreux jeunes de l'entité ont déjà participé à des projets qui les ont amenés à se rendre à l'étranger (Sénégal, Philippines, Moldavie, Pologne, Roumanie, ...).

Notre équipe de travailleurs sociaux est présente dans les quartiers lors de périodes de zonages organisées jusqu'à 20h. Nous nous rendons :

- Au sein de l'ARPAC
  les lundis de 14h à 16h45
  (avec le P'tit Bus Des Quartiers)
- Sur la place de Luttre
  les lundis et jeudis de 17h à 20h
  (avec le P'tit Bus Des Quartiers)
- Dans notre bureau,
  rue du Chêne Brûlé 5 – 6230 PàC
  les mercredis de 13h30 à 15h30
- A l'orage,
  rue de l'Atelier Central,
  les mercredis de 15h30 à 18h
- Sur la place de l'Eglise
  les jeudis de 15h à 17h

D'autre part, le service Pavillon J AMO peut être le médiateur des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives.

Coordination :

LA MARCA Antonino : 0476/94.77.26
Antonino.lamarca@chu-charleroi.be

Equipe :

0479/86.40.26
071/92.39.39
pavillonj@chu-charleroi.be

...s desquartiers

Notre équipe propose :

- une écoute attentive, un accompagnement, une orientation visant à aider le jeune à surmonter des difficultés dans les domaines familial, social, scolaire, professionnel, économique et juridiques ;
- une médiation entre le jeune et ses familiers ainsi qu'un soutien à ceux-ci dans l'exercicede leurs responsabilités parentales ou autres ;
- une guidance vers les services adaptés à la situation de chaque jeune ;
- un espace de dialogue sur des thèmes qui interpellent les jeunes et leurs proches ;
- un lieu pour construire des projets ;
- un lieu pour construire des projets ;

Technique

VOUS QUI ÊTES LOCATAIRE

Ceci concerne l'entretien de votre logement. Vous constatez un problème matériel dans votre logement... Qui doit effectuer l'entretien ? Vous ? Votre société de logement ?

Lorsque vous constatez un problème dans votre logement, la première chose à faire est bien sûr de nous avertir afin que nous puissions examiner le problème et en informer notre service technique ; celui-ci se chargera de faire un rapport concernant la panne ou le dégât constaté.

En matière de bail, l'usure normale d'une chose est l'usure qui survient même si le locataire utilise la chose de manière soigneuse et consciencieuse. Tant que la chose est utilisée conformément à sa destination (c'est-à-dire pour faire ce à quoi elle sert), et que l'usure n'est pas due à un manque d'entretien, ni à un dégât causé à cette chose, il s'agit d'usure normale. Dans ce cas, les réparations et/ou remplacements sont à charge du bailleur (Les Jardins de Wallonie pour les logements dont elle est propriétaire).

Par contre, dans le cas d'un dégât causé par le locataire, d'une utilisation inadaptée ou d'un manque d'entretien, les remplacements et/ou les réparations seront à charge du locataire.

Nous avons établi une liste (non-exhaustive) de prix des différentes réparations qui sont effectuées régulièrement dans vos logements et qui vous seront facturées s'il ne s'agit pas d'une usure normale.

Cette liste a pour but de vous informer mais aussi de vous conscientiser sur l'importance de bien utiliser votre logement et ses équipements. En effet, nous sommes souvent confrontés à des interventions dues à un manque d'entretien régulier (ex : vanne d'arrêt ou vanne thermostatique bloquée, chasse d'eau, ...).

Nous espérons que ces informations vous seront utiles. Cela vous permettra de comprendre pourquoi certaines interventions sont prises en charge par Les Jardins de Wallonie et d'autre pas.

Pour rappel, les interventions techniques resteront à notre charge s'il s'agit d'une usure locative normale.

SANITAIRE & CHAUFFAGE

Remplacement robinet de service	35,00 €
Remplacement mitigeur cuisine	95,00 €
Remplacement mitigeur bain/douche	105,00 €
Remplacement flexible douche et pommeau	75,00 €
Remplacement w-c complet	320,00 €
Remplacement lunette w-c	55,00 €
Remplacement chasse w-c	155,00 €
Remplacement vanne thermostatique	65,00 €
Remplacement thermostat (suivant modèle)	165,00 €
Débouchage	140,00 €

MENUISERIE

Remplacement cylindre porte extérieure	80,00 €
Remplacement cylindre porte garage	55,00 €
Remplacement cylindre boîte aux lettres	45,00 €
Remplacement feuille de porte intérieure	220,00 €
Remplacement bloc porte complet	390,00 €
Remplacement poignée de porte intérieure	75,00 €
Remplacement main courante escalier intérieure	140,00 €

ELECTRICITE

Remplacement luminaire	85,00 €
Remplacement prise	45,00 €
Remplacement interrupteur	45,00 €
Remplacement sonnette	75,00 €
Recherche panne (par heure de recherche)	45,00 €
Remplacement pile (thermostat/détecteur fumée) hors déplacement	5,00 €

DIVERS

Déplacement inutile	45,00 €
Vidange fosse septique	145,00 €
Nettoyage gouttière/corniche (par mètre)	25,00 €
Remplacement boîte aux lettres	180,00 €
Détartrage w-c	30,00 €

PARTIR EN VACANCES EN TOUTE SÉCURITÉ !

Savez-vous que de nombreux vols peuvent être évités par de petits gestes ?

Soyez discret :

- Ne laissez jamais de mot d'absence sur la porte.
- Ne communiquez pas votre départ en vacances sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique.
- Ne cachez jamais vos clés sous un paillasson ou dans un pot de fleur.
- N'attirez pas l'attention lors de votre départ.
- Prévenez vos voisins de confiance de votre absence.
- Demandez-leur de relever le courrier, d'abaisser et de remonter les volets.
- Ne laissez surtout pas visibles de l'extérieur vos clés, vos clés de voiture, de l'argent, des bijoux, ou tout autre bien attrayant et facilement transportable : GSM, matériel vidéo, informatique, etc....

Protégez vos biens :

- Verrouillez toujours les portes et les accès extérieurs.
- Rentrez les échelles et les outils de jardin.
- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.
- Placez vos valeurs (argent, bijoux) dans un coffre ou à la banque.
- Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeur. (formulaire disponible sur www.besafe.be)
- Fermez les grilles ou les barrières avec un cadenas.
- Verrouillez les voitures non-utilisées.
- Activez votre système d'alarme, avertissez votre centrale d'alarme de votre départ et rappelez aux personnes de contact la procédure en cas d'alarme

Vous pouvez faire appel aux services d'un conseiller en prévention vol et/ou d'un conseiller en prévention incendie de votre zone de police.

Vous pouvez aussi demander une surveillance habitation pendant vos vacances ! Comment ?

En vous rendant auprès d'un service de police, via policeonweb ou en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante :

https://www.police.be/5337/questions/prevention/comment-demander-une-surveillance-habitation-pendant-ses-vacances

Conseils

UN BARBECUE SANS RISQUE !

UN BARBECUE DOIT RESTER UNE FÊTE !

Plus de la moitié des brûlures sont dues à un contact avec le barbecue ou les braises. Des enfants qui se cognent contre le barbecue ou un barbecue qui se renverse. Il est donc important de garder ses distances. Les autres brûlures sont surtout provoquées par le feu et les flammes, la première cause étant une mauvaise préparation du barbecue.

Préparation

- Installez le barbecue sur une bonne assise, solide et plane ;
- Ne placez jamais le barbecue sur une table (de jardin) bancale ;
- Installez le barbecue à l'abri du vent ;
- En camping, placez le barbecue loin de la tente. Attention aux toiles de tente détachées ;
- Ne placez pas le barbecue trop près des nappes, parasols, meubles de jardin et buissons ;
- Déroulez complètement le câble (BBQ électrique).

Allumer le BBQ

Conseils de sécurité

- N'utilisez jamais du méthanol, de l'essence, de la pâte à brûler ou du pétrole pour allumer un barbecue ! Combinés à un feu ouvert, ils peuvent provoquer un jet de flamme. Celui-ci peut donner lieu à de très graves brûlures. La flamme frappe comme un dard et explose ;
- Ne ravivez jamais un barbecue qui brûle en y versant du combustible supplémentaire ;
- Les allume-feux bruns sont écologiques, ils se conservent indéfiniment, sont inodores et non toxiques. Placez toujours les allume-feux bruns au-dessus et jamais en dessous du charbon de bois ou des briquettes. Cela assure un apport d'oxygène correct ;
- Utilisez une grande allumette du côté le plus bas du barbecue ;
- Attendez une vingtaine de minutes, le barbecue est alors prêt à l'emploi ;
- Ne soufflez pas sur le feu, utilisez un soufflet ou un éventail.

Gaz

- Vérifiez la date sur la bonbonne ;
- Vérifier régulièrement s'il n'y a pas de petits trous dans le tuyau à gaz (éventuellement avec un peu d'eau savonneuse). En effet, ce tuyau devient poreux avec le temps ;
- Placez la bonbonne de gaz bien droite à côté du barbecue ;
- Retirez le couvercle du barbecue avant de l'allumer ;
- Allumez le barbecue dès que vous ouvrez le gaz.

Électrique

- Ne placez jamais un barbecue électrique près de l'eau/de la piscine ;
- Veillez à ce que le fil gêne le moins possible et déroulez-le complètement sur le sol. Si quelqu'un trébuche sur le fil, le barbecue peut se renverser.

Un barbecue en toute sécurité

- Une seule personne s'occupe du barbecue et en est responsable ;
- Portez un tablier en toile (JAMAIS EN SYNTHETIQUE) et des gants ;
- Utilisez des piques à brochettes à poignée en bois. Les poignées métalliques peuvent provoquer de vilaines brûlures ;
- Ne piquez pas dans la viande, les éclaboussures pourraient raviver les flammes ;
- Veillez à ce qu'il n'y ait pas de boissons alcoolisées à proximité du barbecue. La chaleur peut enflammer les vapeurs d'alcool ;
- Ne réactivez pas un barbecue qui brûle déjà en y ajoutant du combustible supplémentaire ;
- Ne déplacez jamais un barbecue qui brûle.

Le rangement en toute sécurité

- Le charbon de bois continue à brûler pendant des heures. Alors, veillez à bien l'éteindre. Au besoin, utilisez du sable ou de l'eau ;
- Attention : le sable n'élimine pas la chaleur. Les braises restent dangereusement brûlantes pendant des heures ;
- Ne déplacez jamais un barbecue encore chaud ;
- Eloignez les enfants (et les animaux domestiques) du barbecue brûlant ;
- N'enlevez la cendre que lorsque le barbecue est complètement froid !
- Fermez le robinet d'un barbecue à gaz et coupez le thermostat ;
- Retirez la prise d'un barbecue électrique lorsque celui-ci n'est plus utilisé.

Attention

Si vous vivez en appartement, la société Les Jardins de Wallonie vous rappelle qu'il est interdit d'utiliser un barbecue au charbon de bois ou au gaz.

En effet, en cas de vent, les braises peuvent voler et atterrir sur les autres balcons et créer ainsi de gros risques d'incendie (vêtements mis à sécher sur le balcon, etc)

Astuces

L'ÉTÉ EST PLUS GAI SANS GASPILLER !

Il fait beau ! Il fait chaud ! C'est l'occasion de recevoir au jardin et de manger pieds nus dans l'herbe avec ses amis, en humant les arômes grillés du barbecue… Pour que ce moment soit à la fois un moment de plaisir et de gourmandise, évitons le gaspillage alimentaire en diminuant notre impact sur l'environnement :

Préparer le feu

Privilégiez du bois de récup (attention aux couleurs et protections diverses) ou du charbon de bois épuré plutôt que d'utiliser les allume-feux (nocifs pour la santé et pour l'environnement).

Comment démarrer un feu ? C'est simple : quelques brindilles bien sèches, du petit bois et quelques bûches.

Préparer les plats

1. Ajustez les quantités – comptez le nombre exact d'amis présents et interrogez vos invités sur leur goût en viandes et en légumes afin d'ajuster au plus juste les quantités.
2. Choisissez des légumes locaux et de saison : l'été est la saison la plus riche en variété de légumes et des plus goûteux. Achetez les légumes 2 jours avant de les consommer et conservez-les dans un endroit frais (ex. : la cave). Pour conserver de la salade nettoyée et non assaisonnée, placez-la dans une boîte fraîcheur, couvrez-la d'une serviette en tissus, refermez la boîte et mettez-la dans le bac de légumes au frigo ou à la cave. Vous pouvez encore la garder 2 jours.
3. Le dessert : en été, nos papilles préfèrent de la légèreté : des brochettes de fruits frais, une pomme enrobée au caramel cuite au barbecue, une banane au chocolat.
4. Pour la décoration de vos plats, inspirez-vous de la nature : quelques fleurs de pâquerettes dans la salade pour l'égayer, les fleurs de la ciboulette, de la capucine, les pensées qui sont également comestibles.

Après la fête

1. Replacez au frais la viande et les salades dès le repas terminé, ne pas les oublier sur la table de la cuisine pendant des heures.
2. Prévoyez des boîtes pour les amis, cela évite de manger trois jours de suite la même chose ou accommodez les restes : les petits restes de barbecue, des pommes de terre ou des pâtes tomberont à pic pour le repas du lendemain. Pour innover, pensez à accommoder vos restes.

Recevez en mode « zéro déchet » !?

Dressez votre table en mode ZD

Optez pour de la décoration, de la vaisselle et du linge de table de qualité. Dans un esprit ZD, chinez-les sur les brocantes ou récupérez-les auprès d'amis ou de proches.

Misez sur le durable

Une nappe et des serviettes ZD doivent avant tout être taillées dans un tissu de qualité (coton ou lin) qui s'entretient facilement et s'adapte à toutes les occasions. Ainsi, il est préférable de choisir un textile de couleur unie et neutre (blanc, beige clair ou gris clair), plus facile à assortir aux différents styles de décorations de table.

Privilégiez le chic et sobre

Tout commence pour le linge de table, optez pour un service de vaisselle de qualité, suffisamment sobre pour ne pas être démodé au bout d'un an ou deux. Un service en porcelaine ou en céramique blanc est parfait pour s'équiper sur le long terme. Vous pouvez également opter pour des couverts et ustensiles en inox et en bois qui se marieront avec tous les styles.

Décorez votre table au naturel

Si vous n'avez rien contre un peu de bricolage, aiguisez votre esprit ZD en donnant une seconde vie à des objets du quotidien pour décorer votre table. Vous surprendrez ainsi vos convives en plaçant par exemple un joli bouquet de fleurs des champs dans un bocal de récup' (à la forme originale) comme centre de table.

Source : TIBI – Calendrier 2022 – Web (p.5)

Les Jardins de Wallonie S.C.R.L.

agréée par la S.W.L. pour les communes de
Les Bons Villers
Pont-à-Celles
Seneffe

Contacts

SCRL Les Jardins de Wallonie
Avenue de la Gare, 12 - 6238 Luttre

Direction et Service Locatif & Social	**071/84.37.73**
Service Technique	**071/84.56.46**
Urgence et garde (en dehors des heures d'ouverture du service technique)	**0479/86.14.32**
Fax	**071/84.34.68**
Site internet	**WWW.JARDINSDEWALLONIE.BE**
Adresse mail	**INFO@JARDINSDEWALLONIE.BE**

Nos bureaux seront fermés :
Jeudi 21 juillet 2022 (Fête Nationale)
Lundi 15 août 2022 (Assomption)
Mardi 27 septembre 2022 (Fête de la Communauté Française de Belgique)
Mardi 1er novembre 2022 (Toussaint)
Vendredi 11 novembre 2022 (Armistice)

Permanences téléphoniques

Service locatif & social

Tous les jours de 8h15 à 12h00 et de 12h45 à 16h30

Service technique

Tous les jours de 7h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00

Permanences locatives & sociales

Sur rendez-vous au siège de la société, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00.

Suite à l'épidémie de Coronavirus, les permanences sur Seneffe et Familleureux sont temporairement suspendues.

Permanences techniques

Sur rendez-vous au siège de la société, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00.

Contact CCLP

La Présidente : Mariette DERUYVER – **0497/38.72.51** – mariette.deruyver@gmail.com
Le Secrétaire : Joseph LINET – **0472/94.33.75** – joseph.linet4@gmail.com

NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie **112**
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Appels non urgents en cas d'intempéries **1722**
- Centre anti-poisons **070 245 245** www.poisoncentre.be
- Child Focus **116 000** www.childfocus.be
- Ecoute-Enfants **103** www.103ecoute.be
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107** www.tele-accueil.be
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123** www.preventionsuicide.be
- Ecoute violences conjugales **0800 30 030** www.ecouteviolencesconjugales.be
- Card stop : **071 344 344**
- Alcooliques anonymes (24/7, dans l'anonymat) **078 15 25 56**
- Infordrogues : **02 227 52 52**